

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AOÛT 2015

o PERSONNES PRESENTES :

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, Alain BRUCHEZ, Martine DUSONCHET, Lionel LERDUNG, Lionel VERNAY, Laura VIRET, Pascale VULIN

o PERSONNES ABSENTES:

Jean-Michel JACQUES, Jean-Paul COUTY, Marie Laure DESBIOLLES,

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

o ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS:

-SUBVENTION POUR LE TRAIL DES BORNES

-SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION GRAINE DE FAVI

-CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VOVRAY EN BORNES POUR REPARTIR LES FRAIS LIES A L'AGENT TECHNIQUE

-LOCAL TECHNIQUE: CHOIX DES ENTREPRISES

AFFAIRES DIVERSES

-SUBVENTION POUR LE TRAIL DES BORNES

Depuis 2014, une course pédestre, le Trail des Bornes, est organisé sur le territoire des 4 communes des Bornes. A ce titre , une subvention est demandée à notre commune. Le Maire propose la somme de 80€, validée par les élus.

VOTE 8 VOIX POUR

-SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION GRAINE DE FAVI

Cette subvention concerne le centre de loisirs qui ouvrira ses portes en septembre à Villy, au profit des 4 communes des Bornes. La préparation des locaux a déjà été commencée. Elle est faite par les agents techniques de nos communes. Principalement, il s'agit de la pose de sanitaires et de cloisons.

L'association qui sera en charge du centre de loisirs est Graine de Favi, une association de parents et d'élus, qui gère déjà les TAP sur les communes de Villy le Bouveret et Menthonnex en Bornes. Les contraintes administratives sont moins fortes si le centre de loisirs est géré par une structure associative plutôt que communale.

La directrice sera Maryse GERMAIN, en poste actuellement sur le centre de loisirs de Cruseilles.

Les frais engagés pour des travaux seront répartis également entre les 4 communes. Les salaires seront eux pris en charge en fonction du nombre d'enfants bénéficiaires par commune.

48 places seront disponibles pour les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis et les congés scolaires.

A terme, la structure pourra s'autofinancer, mais pour le lancement, les travaux, le matériel informatique et les premiers salaires, il est demandé à chaque commune une subvention de 3375€.

VOTE 8 VOIX POUR

-CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VOVRAY EN BORNES POUR REPARTIR LES FRAIS LIES A L'AGENT TECHNIQUE

Pour le contrat d'une année de notre agent technique, nos deux communes conviennent de se répartir les charges. Le Maire se dit satisfait des recrutements de nos deux agents techniques, Michel et Salhi (contrat d'Avenir)

VOTE 8 VOIX

-LOCAL TECHNIQUE: CHOIX DES ENTREPRISES

Suite à l'appel d'offres, 3 lots n'étaient pas encore attribués: les menuiseries intérieures , les menuiseries extérieures et le lot carrelages.

Pour les menuiseries intérieures, elles seront réalisées par la société BONGLET, en charge des cloisons, pour la

somme de 2382,80€ HT.

Les menuiseries extérieures seront réalisées par la société SARL LES PETITS BOIS pour la somme de 29996€ HT.

La chape sera faite par la société PARCHET pour la somme de 5733€ HT;

Enfin, les carrelages seront posés par Monsieur MIEUSSET pour la somme de 10483,19€ HT

L'offre de la société ROYAL CASA pour les mêmes travaux était de 13408,75€ HT.

Le Maire indique que les premiers travaux ont été retardés de 15 jours par l'attente des ferrillages de fondations mais le temps sec de juillet a permis de démarrer dans de bonnes conditions.

VOTE 8 VOIX POUR

AFFAIRES DIVERSES

-ELAGAGE: Le Maire demande que l'entreprise CROZET soit contactée pour que l'élagage des voies communales soit bien réalisé comme prévu à la mi-août.

-SCIERIE: le bâtiment a été vendu à un apiculteur. Les plans de son projet sont présentés aux élus. Le local professionnel, la Miellerie permettra d'accueillir la clientèle. Le sous-sol deviendra un dépôt et la partie supérieure sera transformée en habitation.

-SALEVE: les panneaux de signalisation des chemins sont arrivés. Les agents techniques de la commune vont les installer prochainement.

-GROTTE DU DIABLE: la dégradation des locaux a imposé que le Maire prenne un arrêté de mise en péril. Cette procédure a été suivie par la désignation d'un expert par le Tribunal Administratif de Grenoble.

La visite de cet expert et son rapport ont été facturés 1200€ à la commune. Il préconise de fermer les ouvertures pour sécuriser le site. Plusieurs courriers recommandés ont déjà été envoyés au propriétaire pour lui demander d'agir en ce sens mais sans réaction de sa part. De son côté, la commune ne peut pas faire ces travaux sur une propriété privée, c'est en tout cas l'avis de l'avocat consulté à ce sujet.

-SALEVE EN MARCHÉ: cette année, la marche a lieu le dimanche 6 septembre. Un départ sera organisé depuis le Sappey.

-FRAIS PERISCOLAIRE ECOLE CRUSEILLES: La commune de CRUSEILLES sollicite les 4 communes des Bornes pour partager les frais liés aux TAP, garderie et cantine des écoles publiques, maternelle et primaire. Environ 10 enfants du Sappey sont accueillis dans ces écoles. A ce jour, un déficit de 100 000€ est annoncé. Les Maires se sont réunis et acceptent une prise en charge proportionnelle aux effectifs de leurs communes. Le chiffre de 100 000€ semble toutefois très surprenant. Une réunion prochaine à Cruseilles permettra d'avancer sur ce dossier.

-CAUE: cet organisme avait été missionné par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour produire une étude sur les besoins de salles de classes sur le territoire. Pour le regroupement pédagogique des communes Vovray - le Sappey, le diagnostic fait état d'un besoin de 4 classes, voir 5 en prenant en compte les possibilités de construction dans les zones dites "dents creuses". Pour les autres communes, Menthonnex aurait besoin d'une classe complémentaire ainsi que Villy le Pelloux.

L'étude parallèle de TERACTEM est encore en cours, les conclusions sont prévues pour cet automne.

Les Maires de Vovray et du Sappey vont demander un rdv au président de la CCPC pour prendre acte du premier diagnostic et inscrire un bâtiment scolaire commun dans les projets prioritaires du mandat.

-FIBRE: les câblages nécessaires sont installés depuis le mois de juin. La date de mise en service annoncés par les opérateurs est le 2 septembre prochain.

-SECURITE CHEZ FAURAZ: Alain BRUCHEZ revient sur la sécurité dans ce hameau. Deux accidents graves se sont produits cet été, heureusement sans blessés. Il devient urgent de ralentir la vitesse des véhicules pour éviter qu'un drame ne se produise. Le Maire assure qu'il va contacter les services du Département pour voir les possibilités d'installation de dos d'âne, sur l'axe Annemasse-Cruseilles, aux 2 entrées du carrefour.